

Shanon, 13 ans, décédée après un viol, avait rencontré son agresseur sur Tiktok !

écrit par Christine Tasin | 2 avril 2024



Shanon allait fêter ses 14 ans le 5 avril. La jeune fille est décédée mercredi dernier après avoir été violée et frappée début mars à Rantigny. Elle était en état de mort cérébrale. DR



Shanon allait fêter ses 14 ans le 5 avril. La jeune fille est décédée mercredi dernier après avoir été violée et frappée début mars à Rantigny. Elle était en état de mort cérébrale. DR

Les violeurs ont le choix. Que de victimes potentielles, ne se méfiant pas, croyant partager avec un(e) ado de leur âge des musiques, des phénomènes de mode... se laissent avoir ?

Le plus grave : combien de gamines (parce qu'à 12 ou 13 ans on est encore une gamine ne savent pas que des prédateurs rôdent et utilisent les réseaux sociaux pour trouver des victimes à dévaliser, à violer, à tuer, à pousser au suicide ?

J'invite tous les parents et grands-parents à raconter l'histoire de Shanon, et à parler de Tik Tok et autres réseaux sociaux à la mode.

En une demi-heure, cette pauvre gosse a pu rencontrer son assassin, être violée, tabassée au point d'en mourir...

Une demi-heure, c'est rien. Ça suffit pour enlever la vie d'une gamine, pour briser à jamais une famille. Et au départ, un simple contact sur un réseau social...

Il faut dire que l'école se soucie de faire connaître sodomie et fellation aux gosses dès la maternelle mais ne les prévient pas que des monstres rôdent et ne leur apprend pas à boycotter les réseaux sociaux...

Shanon allait fêter ses 14 ans le 5 avril, en compagnie de son jumeau, de ses parents et de ses deux frères et sœur. En ce dimanche de Pâques, les habitants de [Rantigny](#) (Oise) découvrent tous le drame qui s'est joué dans leur commune. Beaucoup sortent de la boulangerie les bras chargés de chocolats et s'attroupent pour apprendre la triste nouvelle à ceux qui l'ignoraient.

« Tu es au courant pour la mort de la jeune fille ? Quelle tristesse », soupire cette mère de famille. « Au début, on n'en avait pas entendu parler. Ici, tout le monde est très discret, confie-t-elle. On habite [Cauffry, la ville d'à côté](#). C'est ma fille, scolarisée dans le même collège que Shanon, qui m'en a parlé. Il y a eu une minute de silence dans l'établissement en fin de semaine. Tout le monde a de la peine. Je n'arrive pas à imaginer la douleur de la famille. »

[Shanon, 13 ans, a succombé à ses blessures mercredi dernier après un long coma.](#) **L'adolescente, élève au collège Simone-Veil de Cauffry, a été violée et violemment agressée le 6 mars à Rantigny.** La famille habitait la commune avant de déménager quelques kilomètres plus loin.

« On me demande de tuer l'enfant que j'ai mis au monde »

« La mère et la grand-mère sont venues me voir le lundi avant le décès afin de réserver une place au cimetière de Cauffry pour Shanon, explique, encore sous le choc la maire de Cauffry, Virginie Garnier. **L'adolescente était en état de mort cérébrale depuis son agression, et sa mère devait prendre la décision de la débrancher le mercredi. Elle souffrait trop, cela ne pouvait plus durer.** Elle m'a dit :

Tu te rends compte, on me demande de tuer l'enfant que j'ai mis au monde. Ça m'a bouleversée. La mère et la grand-mère sont de Cauffry. Shanon se rendait chez sa mamie après les cours. »

« Le 6 mars, elle a déposé sa fille chez une copine à Rantigny. Elle pensait qu'elle allait y rester, mais il semble qu'elle ait eu contact avec un garçon sur TikTok qui lui aurait menti sur son âge et lui aurait donné un rendez-vous. Une demi-heure après, la mère recevait un appel l'informant que Shanon était grièvement blessée. La maman ne sait pas si sa fille est tombée dans un guet-apens, comment son agresseur a pris contact avec elle. Désormais, elle attend le jugement, elle veut savoir. On le veut tous », martèle l'élue.

[...]

Samedi, le procureur de la République de Senlis a confirmé que trois personnes avaient été mises en examen le 19 mars : un jeune homme de 19 ans soupçonné d'être l'agresseur principal, un autre de 18 ans et une jeune fille mineure. « Le violeur présumé a été placé en détention provisoire. Ses deux co-mis en examen, soupçonnés d'abstention volontaire d'empêcher un crime, ont été laissés libres : la personne majeure a été placée sous contrôle judiciaire et la mineure sous mesure éducative judiciaire provisoire. Aucun n'a d'antécédent judiciaire. » La qualification criminelle retenue est celle de viol ayant entraîné la mort de la victime, une infraction punie de trente ans de réclusion criminelle.

[...]

https://www.leparisien.fr/faits-divers/shanon-13-ans-morte-des-suites-de-ses-blessures-apres-avoir-ete-violee-l-impensable-douleur-dun-village-31-03-2024-MCH47YNE6ZBR5CZAD43W6Z5DNQ.php?at_medium=email&at_emailtype=acquisition&at_campaign=1481423604